



COMMANDES

167 pages + couverture  
Reliure: cousu au fil textile broché  
Prix: CHF 130.– frais de port inclus  
ISBN: 978-2-8399-1312-6

Le livre peut être commandé soit directement sur [info@brpsa.com](mailto:info@brpsa.com) soit au moyen du bon de commande au verso.

Affranchir  
s.v.p.

BRP Bizzozero & Partners SA  
Rue Vermont 62  
Case postale 82  
1211 Genève 20  
Suisse

Alessandro Bizzozero  
et Sophie Maillard

## Gérants indépendants – Gestion des risques par la banque dépositaire



# Gérants indépendants – Gestion des risques par la banque dépositaire

La gestion des risques par la banque dépositaire quant aux actes du gérant de fortune indépendant a été examinée à ce jour essentiellement sous l'angle de la responsabilité contractuelle. Le fait que les tribunaux civils suisses aient considéré jusqu'à maintenant la responsabilité de la banque dépositaire d'une façon plutôt limitative a laissé croire à la place financière que les établissements de crédits ne courent pas de risques importants par rapport aux gérants de fortune indépendants qui agissent sur les comptes ouverts par leurs clients dans leurs livres. Or, la réalité nous semble fort différente: l'activité de banque dépositaire comporte des risques qui vont au-delà de ceux en lien avec la responsabilité contractuelle telle que comprise aujourd'hui. Partant, il nous semble essentiel pour la banque dépositaire de reconsidérer sa politique en matière de gestion des risques dans ce domaine d'activité. Le but du présent ouvrage est dès lors double: il expose à la fois les risques et les mesures pour les mitiger. Ces

deux concepts sont indissociables car des mesures ne doivent être implémentées qu'en présence de risques. Destinée avant tout au praticien, la présente contribution a ainsi pour objectif de l'informer des risques inhérents à l'activité de la banque dépositaire et le guider dans la mise en place de mesures propres à gérer efficacement ceux-ci. Axé avant tout sur la pratique, elle comporte néanmoins quelques commentaires d'ordre juridique au caractère novateur. Cela étant, la présente contribution suit la structure suivante: le premier chapitre expose le contexte juridique propre aux différentes relations contractuelles. Il s'agit d'un simple rappel qui est néanmoins indispensable pour comprendre la position juridique de la banque dépositaire, du gérant et du client. Le deuxième chapitre est consacré à la description des risques pour la banque dépositaire découlant de l'activité du gérant avec lequel elle collabore. Les chapitres suivants sont dédiés aux mesures à mettre en place afin de correctement gérer et réduire les risques décrits au

chapitre deux. Plus particulièrement, le chapitre trois est dédié aux mesures organisationnelles générales; le chapitre quatre traite quant à lui de la diligence initiale dont la banque doit faire preuve lorsqu'elle entre en relation contractuelle avec des gérants de fortune indépendants; le chapitre cinq, en tant que prolongement logique du chapitre précédent, aborde le contenu du contrat de collaboration en proposant les clauses propres à limiter les risques; le chapitre six porte sur les éventuelles mesures de surveil-

lance que la banque devrait mettre en place tout au long de la relation avec le gérant de fortune indépendant. Le livre se conclut par un chapitre dédié aux devoirs d'annonce ou de communication dont la banque pourrait être tenue. Ce chapitre n'est pas en lien direct avec les autres parties du livre car il ne porte pas sur des mesures pratiques à mettre en place mais aborde l'une des conséquences réglementaires touchant la banque dépositaire par rapport aux actes du gérant.



## BON DE COMMANDE

Veillez m'envoyer \_\_\_\_\_ exemplaire(s) du livre  
Gérants indépendants – Gestion des risques par la banque  
dépositaire au prix de CHF 130.– l'unité.

Nom ou raison sociale

Personne de référence

Adresse de livraison

Date et signature